

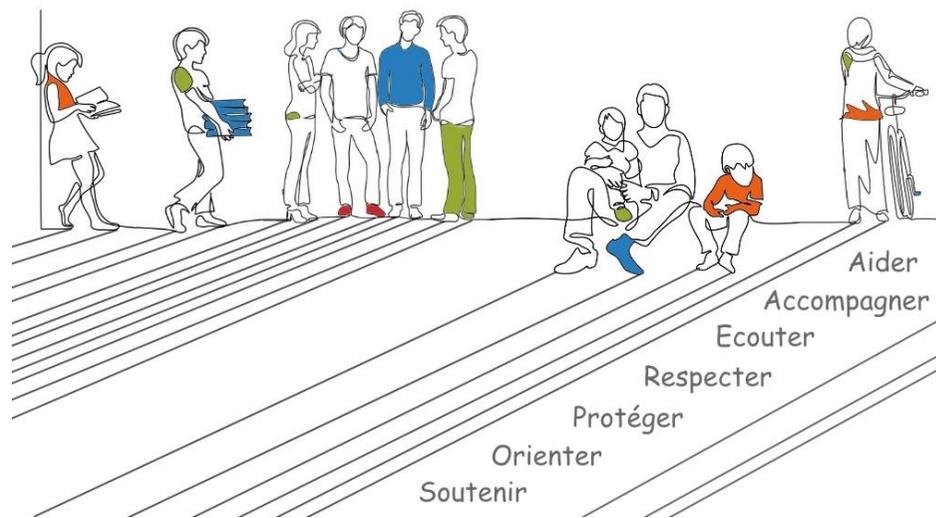
Les missions du service social en faveur des élèves ; Circulaire n° 2017-055 du 22-3-2017

- Contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage
- Contribuer à la protection de l'enfance et apporter soutien et conseil à l'institution dans ce domaine
- Contribuer à l'amélioration du climat scolaire
- Participer à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, favoriser l'accès aux droits
- Participer à l'orientation et au suivi des élèves bénéficiant d'une orientation
- Concourir à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ou à besoins
- Soutenir et accompagner les parents ; participer aux actions de soutien à la parentalité dans le cadre de la scolarité.

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES

Service de l'Education Nationale, Il s'adresse aux élèves, aux familles et à l'ensemble des adultes de la communauté éducative confrontés aux difficultés des enfants et des adolescents scolarisés.

L'assistant(e) de service social travaille dans le cadre d'une prise en charge individuelle et/ou collective des élèves dans le respect du secret professionnel. Il / Elle est à l'interface entre l'établissement scolaire, le milieu de vie du jeune et les structures extérieures.



ELEVE

Collégien ou Lycéen

- Je me sens seul(e) dans ma classe,
- Je me sens mal dans ma peau,
- Je me suis « pris la tête » avec mon prof,
- Je suis en conflit avec mes parents,
- Je me bagarre souvent,
- Je n'ai plus envie de venir au collège, ou au lycée
- Mes parents se séparent, je suis inquiet,
- On se moque de moi,
- On m'oblige à faire ce que je ne veux pas,
- Un élève me menace,
- On me fait du mal,
- Mes parents ont des difficultés à assumer ma scolarité.

Tu peux venir rencontrer l'assistant(e) social(e) :

Madame Leslie HARDY

LUNDI - JEUDI toute LA JOURNEE et LE MERCREDI matin

- **me contacter par mail : leslie.hardy@ac-montpellier.fr**
- **me contacter par téléphone au : 04.67.52.11.50**

Tu peux aussi prendre RDV à la vie scolaire



PARENTS

Adulte responsable d'un élève

- Votre enfant connaît des difficultés ayant des répercussions sur sa scolarité,
- Vous vous sentez dépassés face à l'attitude de votre enfant,
- Il conteste sans arrêt votre autorité,
- Vous vous interrogez sur vos droits,
- Vous repérez chez votre enfant des difficultés relationnelles,
- Votre situation familiale a des conséquences sur le comportement de votre enfant et/ou sur sa scolarité,
- Le comportement de votre enfant vous inquiète,
- Vous souhaitez nous rencontrer à votre domicile.

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'établissement pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale